



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

immigration clandestine

Question écrite n° 49669

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes posés par la présence croissante de clandestins dans les transports. Le problème se pose d'abord, et de façon dramatique, pour les candidats à l'exode. Manipulés par des organisations mafieuses particulièrement structurées, ces personnes risquent leur vie dans l'espoir d'entrer sur le territoire national. Nul ne saurait rester indifférent au sort de tous ceux qui, à l'image des cinquante-huit clandestins décédés à Douvres, nous rappellent le caractère monstrueux de ce type de manipulation. Mais le problème se pose aussi pour les transporteurs routiers qui doivent supporter une grande partie du coût et de l'insécurité induits par l'organisation de cette immigration clandestine. Pour certaines entreprises, le montant des dégâts se monte ainsi à plusieurs millions de francs. L'Association française du transport routier international (AFTRI) et la Fédération des entreprises de transport logistique de France (TLF) ont d'ailleurs organisé le 30 mars dernier une table ronde consacrée aux problèmes évoqués et destinée à mobiliser les pouvoirs publics sur cette question. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour lutter contre ces scandaleux trafics.

Texte de la réponse

La lutte contre l'immigration clandestine et contre les actions criminelles des filières constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics ; le drame de Douvres rappelle, s'il en était besoin, l'ampleur du phénomène et l'urgence à trouver de nouveaux moyens de lutte. Le séminaire organisé par le ministère de l'intérieur à Paris les 20 et 21 juillet dernier, qui a réuni 21 ministres étrangers, témoigne de l'importance que les gouvernements attachent au règlement de cette question. Tous ont dressé un état identique de la situation : montée des flux, organisation de filières internationales dans lesquelles la grande criminalité est désormais impliquée, clandestins ignorants des risques encourus et payant très cher leur voyage. C'est aussi un fléau pour les professionnels du transport qui doivent supporter des dégâts importants, tant pour leurs véhicules que pour les marchandises transportées. C'est pourquoi une réflexion active et permanente a été engagée depuis plusieurs mois avec le ministère des transports. Elle a permis de mettre en service de nouveaux moyens, parmi lesquels figurent la création d'un dispositif d'alerte (création d'une ligne téléphonique spéciale pour prévenir les forces de l'ordre de la présence de clandestins à bord du véhicule), l'amélioration de l'information et de la formation des conducteurs, la sécurisation des moyens de transport. Deux décisions sont d'ores et déjà prises : le Conseil national des transports est chargé d'une part, de faire dans les trois mois des propositions permettant d'améliorer la sécurisation des moyens de transports ; un groupe de travail tripartite équipement/intérieur/profession est d'autre part créé. Ce groupe a pour mission d'élaborer des dispositifs techniques de lutte contre l'infiltration des clandestins et d'évaluer les mesures d'accompagnement, notamment en matière de police dans les zones portuaires. L'immigration clandestine à partir de Calais pose un problème particulier aux transporteurs routiers ; en effet, les candidats à l'immigration vers le Royaume-Uni sont très nombreux et, en cas de découverte de clandestins, même si le transporteur est de bonne foi, les autorités britanniques appliquent les pénalités prévues si le véhicule ne présente pas le système de sécurisation demandé. Aussi, des solutions adaptées ont-elles été déjà mises en oeuvre qui comprennent la mise en place

d'un plan complet de sécurisation de la zone portuaire, avec pose de nouveaux grillages, installation d'un circuit de surveillance vidéo, organisation de patrouilles cynophiles, détection systématique de gaz carbonique indiquant une présence humaine à l'embarquement des camions français. Des contacts ont été également noués avec les services de l'immigration britannique pour améliorer les opérations de contrôle des véhicules. Les différentes mesures arrêtées au niveau national ou au niveau local comme à Calais ne peuvent toutefois à elles seules régler l'ensemble du problème. Lors du séminaire des 20 et 21 juillet, la délégation française a plaidé pour un renforcement des moyens au plan européen et international. C'est pourquoi, la France qui assure durant le second semestre la présidence du conseil de l'Union européenne a présenté un projet de directive destiné à harmoniser les sanctions pécuniaires imposées aux transporteurs acheminant sur le territoire des Etats membres des ressortissants de pays tiers démunis de titre d'admission et a également déposé deux projets de texte destinés à renforcer le cadre pénal de la répression de l'activité des passeurs.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49669

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4466

Réponse publiée le : 6 novembre 2000, page 6383